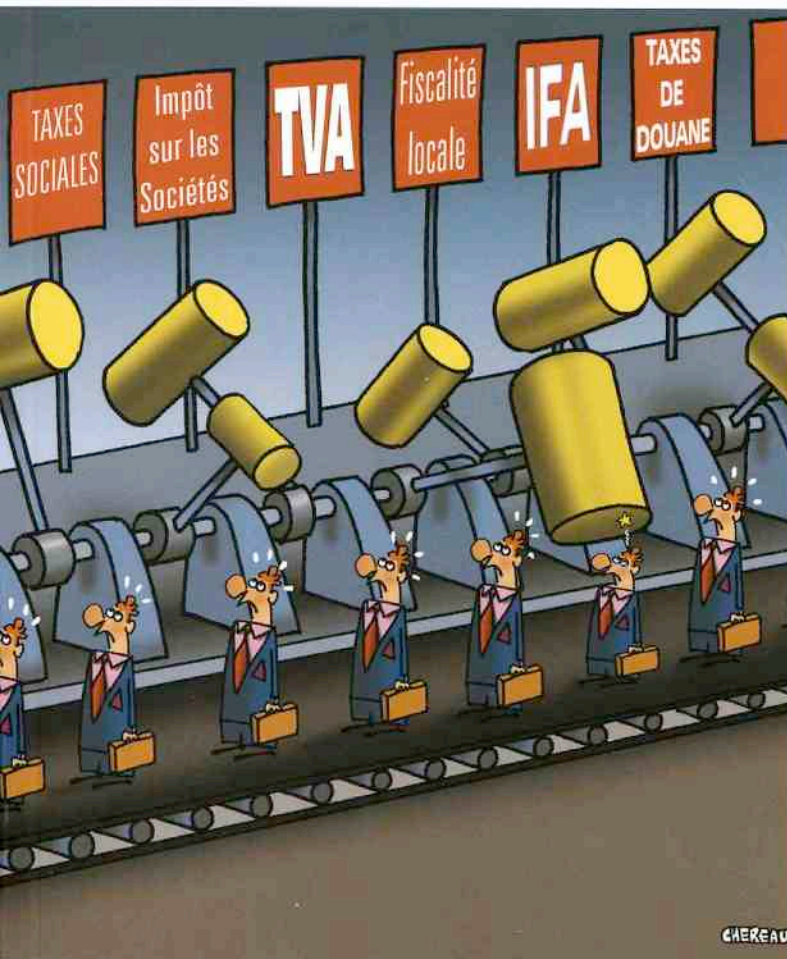


Guide - Annuaire 2007 - 2008

**FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE
ET DU PATRIMOINE**

Optimisation fiscale : se prémunir des coups



**I - GESTION FISCALE DE L'ENTREPRISE
ET DU PATRIMOINE : ÉTAT DES LIEUX**

- 1 - France : tendances et innovations fiscales 2008**
 - A) Enjeux fiscaux et analyse de la loi de finances 2008 p.10
 - B) La France face à la compétitivité fiscale internationale p.32
- 2 - Compétitivité fiscale européenne et internationale**
 - A) En Europe p.44
 - B) À l'échelon international p.58

II - TENDANCES DU MARCHÉ

- 1 - La fiscalité au sein des entreprises**
 - A) Les directeurs fiscaux p.66
 - B) Entretien avec deux spécialistes p.68
- 2 - Segmentations et classements
des meilleurs fiscalistes 2007 p.72**
- 3 - Les acteurs**
 - A) Les géants de la fiscalité p.98
 - B) Les alternatives aux géants de la fiscalité p.103
 - C) Practices fiscales de cabinets «full services»
& spécialistes p.104

III - ANNUAIRE DES CONSEILS

- Association professionnelle p.108
- Avocats spécialisés p.109



Eric Woerth
Ministre du budget



Philippe Adnot
Sénat



Eddie Misrahi
AFIC



Laurent Gayet
Axa France



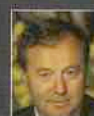
Christine Bouvier
Veolia Environnement



Philippe Grousset
IACF



Jean-Philippe Le Gall
IFA France



Jean-Michel Fourgous
Assemblée Nationale

D - FISCALITÉ DES TRANSACTIONS : du dynamisme cette année encore

Le dynamisme mondial en faveur de transactions a généré en France un fort développement des missions liées à ce secteur. En conséquence, les activités structurations de deals, ingénierie, due diligence, évaluation et restructuration se sont, dans ce contexte, particulièrement développées au sein des métiers du juridique et des transactions.

On note ainsi un fort accroissement de l'activité structuration d'acquisition, de réorganisation et de cession pilotées par les équipes fiscales au sein des différents cabinets d'avocats.

Si la réussite ou l'échec d'un deal dépend de plusieurs facteurs, le vendeur et l'acheteur potentiel doivent prendre particulièrement en compte les normes fiscales, surtout en ce qui concerne le financement

de l'acquisition. Avant de s'aventurer dans l'acquisition ou la vente d'une entreprise, il est essentiel de s'attarder sur les conséquences fiscales engendrées par une telle transaction. En effet, le volet fiscal est aussi important que le volet commercial et peut affecter de façon importante les modalités de la transaction, tant au niveau du vendeur qu'à celui de l'acquéreur.

Ainsi, il est essentiel de déterminer s'il est plus avantageux de vendre les actifs ou les actions et de structurer les modalités du prix de vente afin de réduire ou repousser l'impôt. À cet effet, il est avantageux pour le vendeur d'essayer de bénéficier de certaines déductions fiscales, telle la déduction pour gain en capital. Au niveau de l'acquéreur, il est important de comprendre toutes les conséquences fiscales futures de l'achat des actifs ou des actions d'une nouvelle entreprise. Il est tout aussi important de

structurer la transaction afin de minimiser l'impôt à payer lors de l'exploitation de l'entreprise ou de sa vente ultérieure.

L'optimisation a la part belle dans le secteur des fusions et acquisitions : les entreprises souhaitent en effet optimiser la fiscalité de l'opération et sécuriser les possibles risques fiscaux de la société achetée. Il s'agit en particulier d'optimiser la fiscalité du financement, de rendre déductibles les frais d'acquisition, de récupérer la TVA liée à l'opération, mais aussi d'avoir une bonne connaissance de la situation fiscale de toutes les sociétés parties à l'opération afin d'en tirer le meilleur parti lors des opérations de restructuration post-acquisition. Il s'agit donc pour les cabinets d'avocats d'accompagner les entreprises sur les aspects de « structuring » et de « due diligence » en prenant en compte aussi bien les besoins de l'acheteur que ceux du vendeur.

FISCALITÉ DES TRANSACTIONS

Dans chaque groupe, les classements des cabinets sont par ordre alphabétique

CABINET

ASSOCIÉS

1. INCONTOURNABLE

1	Bredin Prat	R. Streichenberger, E. Sicot, Y. Rutschmann
	Cleary Gottlieb	G. Enraygues, P. Coudin, A. de Brosse
	CMS Bureau Francis Lefebvre	J. Guilamoto, P. Grousset, E. Milhac, L. Lenczner, F. Charpail, P. Leroux
	EY Law (*)	L. Nentille, F. Teper, F. Laureau

2	Landwell	X. Etienne, N. Granier, L. Conio, B. Lunghi
	Linklaters	Philippe Derouin, Edouard Chapellier
	Mayer Brown Rowe & Maw	Laurent Borey

2. FORTE NOTORIÉTÉ

1	Arsene-Taxand	O. Vergniolle, D. Andres, F. Donnedieu de Vabres
	Freshfields	A. Colonna d'Istria
	Gide Loyrette Nouel	Olivier Dauchez, Gilbert Ladreyt
	Jeanet Associés	Dominique Godet
	Landwell	X. Etienne, N. Granier, L. Conio, B. Lunghi
	Loyens & Loeff(**)	H. Zeven
	Shearman & Sterling	Niels Dejean
	Sullivan & Cromwell	G. Blanluet
	Taj	S. Blégent-Delapille, M. Davene, C. Le Bon, R. Arras

(*) incontournable au Benelux, le bureau à Paris relais de cette expertise

(**) tax structuring et tax diligence

2 - Segmentations et classements des meilleurs fiscalistes 2007

Veil Jourde	Y.-C. Zimmermann
Willkie Farr & Gallagher	Pierre Ullmann, Marie-Hélène Raffin, B. Le Pezron
Allen & Overy	Patrice Couturier, Siamak Mostafavi
Baker & McKenzie	A. Morterol
Brandford-Griffith & Associés	Roland Poirier
Clifford Chance	A. Lagarrigue, E. Zeller, E. Davoudet
Debevoise & Plimpton	P.-P. Bruneau
Fidal (*)	P. Hutchings, L. Mazevet, D. Ferrari, L. Rebilly, B. Bacrot, M.-I. Levesque
Jones Day	V. Agulhon
Latham & Watkins	X. Renard, C. Nouel
Paul.Hastings	Allard de Waal, Henri de Feydeau
Sarrau Thomas Couderc	H.-A. Couderc, C. Couderc
Weil Gotshal	Stéphane Chaouat
White & Case	A. Ippolito, N. Majerholc
Winston & Strawn	J.-P. Collet, F. Lagorce

3. EXPERTISE NOTOIRE

Alerion	Christophe Gerschel
Ashurst	Catherine Charpentier
August & Debouzy	X. Rohmer, P. Lorentz
Dechert	Yann de Kergos
De Gaulle Fleurance & Associés	H.-N. Fleurance, V. Schmitt
Delsol Associés	Paulette Trillat, Frédéric Subra
Gibson Dunn & Crutcher	A. Harroch
Franklin	Jean-Christophe Bouchard, Jérôme Barré
Ginestié Magellan Paley-Vincent	M. Buono, B. Berdugo
Hoche	Eric Quentin
Kahn & Associés	Régis Bernard
Lovells	Hervé Israël
Morgan Lewis	Patrice Lefèvre-Péaron
Nomos	Jean-Claude Bignon
Orrick	I. Chauvet
Simmons & Simmons	Philippe Royou
Sokolow Carreras & Associés	François Veuillot
Taylor Wessing	A. de Senilhes, C. Flaicher, C. Deleris,
Watson Farley & Williams	Gilles Cervoni

4. PRATIQUE RÉPUTÉE

Alliance Fiscale (CCA, MBA, VNB)	Philippe Moisan, Manuel Castro
Ayache Salama & Associés	Bruno Erard
Bignon Lebray & Associés	E. du Douët, G. Bazaille, A. Ripert
Bird & Bird	Anne Quenedey
Cejef Alexen	Gilles Amédée-Manesme, G. Athenosy
DLA Piper	Jean-Luc Cuadrado
Dominique Derveaux Avocat	Dominique Derveaux
Herbert Smith	Jean-Luc Calisti
Hogan & Hartson	J. Vaudoyer
Norton Rose	Laurence Toxé, Stéphane Salou
Orsay	Jean-Pierre Chaux
PDGB	P. Hermet, T. Jestin
Salans	B. Chesnais, S. Hazan
Stehlin & Associés	V. Renoux